

Conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

OBJET :Désignation des
représentants de la
commune auprès du
Conseil de groupe
scolaire

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

DELIBERATION N°2026-23**PROCES-VERBAL****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Didier MEHL

Présents : MM. Didier MEHL, Jean-Lou PAILHES, Christophe MARIJON, Delphine PERROT, André DELEAGE, Bérangère RAMAUX, Jean de BAGLION, Serge VINARD, Klara HOZNEK, Sandra AUDIGIER MARSY, Emmanuel CHAILAN, Vincent FARGIER, Aurélie COMTE, Isabelle LAURENT ROUX, Karine LEFEBVRE, Sylvie DUBOIS, Patrick ROTGER, Sophie COLBEAU,**Excusés** : MM, Marie-Jeanne COSSE, Jérôme FONT, Charlotte ROUGIER, Christophe VIGNE, Marie FARGIER**Procurations** : MM Marie-Jeanne COSSE à Christophe MARIJON, Jérôme FONT à Jean-Lou PAILHES, Charlotte ROUGIER à Vincent FARGIER, Christophe VIGNE à Sylvie DUBOIS, Marie FARGIER à Patrick ROTGER**Absents non excusés** : MM.

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Aurélie COMTE a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire indique au conseil municipal la composition du conseil de groupe scolaire conformément à la réglementation en vigueur :

- Le/la directeur/directrice de l'école, Président-e
- Deux élus :
 - dont le maire ou son représentant qu'il désigne ;
 - dont un-e conseiller-ère municipal-e désigné-e par le Conseil Municipal.
- Les maîtres et maîtresses de l'école
- un-e maître-sse du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école
- Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école
- Le/la délégué-e départementale-e de l'éducation nationale

Le Maire propose au Conseil Municipal de désigner :

Mme **Marie-Jeanne COSSE** comme représentante de la commune auprès du Conseil de groupe scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE la désignation ci-dessus pour représenter la commune de Villeneuve-de-Berg au sein du Conseil de groupe Scolaire.

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 17 avril 2026Didier MEHL
Maire de Villeneuve de Berg

